

MAIRIE DE BOREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt , le sept novembre , neuf heures trente , le conseil municipal de la commune de Borest, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en mairie , sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard , Maire.

*Date de convocation : 02/11/2020
9h30 ,Monsieur Gérard FLEURY a été élu secrétaire de séance*

*Présents : Messieurs Sicard , Bianchini , Bordereau , Carpentier, De Freitas , Duchesne, Fleury , Longuet.
Mesdames Lacaze , Degraeve , Didier ,*

A l'unanimité , le conseil municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2020.

En préambule à la réunion du conseil , Monsieur le Maire informe les Conseillers de la nécessité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- *Reprise de voirie du lotissement du Madras*
- *Convention avec Pont Sainte Maxence pour l'instruction des dossiers d'urbanisme*

A l'unanimité , ces deux points sont ajoutés.

- **TRANSFERT DES COMPETENCES DU PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire expose que les communautés de communes , conformément à la loi ALLUR , exercent de plein droit la compétence des PLU à compter du 1^{er} janvier 2021 , sauf si au moins 25% des communes , représentant au minimum 20% de la population s'y opposent.

Après débat , le conseil municipal , affirme sa volonté de garder la maîtrise du PLU communal et de ses orientations , en conséquence , à l'unanimité , il est fait opposition à ce transfert.

- **REPRISE DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DU MADRAS**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 4 juin 2018 , mentionnant la rétrocession des équipements communs du lotissement « les fours à chaux » à la commune de Borest, et l'intégration de 312 mètres de voirie dans le domaine public communal.

Préalablement à la signature définitive de l'acte notarié , le conseil municipal souhaite s'assurer que l'ensemble des prestations, incombant au lotisseur , est achevé . Monsieur Sicard rencontrera Monsieur Fudali afin d'en faire le point . Dans l'hypothèse d'un accord , le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette reprise.

-TAXE D'AMENAGEMENT

Le projet de lotissement au lieu dit le « four à chaux » nécessitera une extension des réseaux d'eau et d'électricité. Des devis seront prochainement sollicités , une première consultation permet néanmoins d'en estimer le coût prévisionnel.

Afin d'anticiper et d'équilibrer les finances communales , le conseil municipal décide d'instaurer un taux spécifique de la taxe d'aménagement pour la zone 1Auh et de le porter à 4%. Le taux de 3% demeure applicable aux autres zones.

-SUBVENTION AUX RESTOS DU CŒUR

Monsieur le Maire expose que les circonstances sanitaires actuelles impactent financièrement de nombreux foyers. Au vu de cette situation , le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 400 € aux restos du cœur.

-COMPTE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire présente le compte administratif du RPI pour l'année scolaire 2019/2020. Les résultats font apparaître une dépense totale de 90 916 € et une recette de 6049 €

Cette dépense ,au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, est répartie comme suit :

Borest : 33 098 € / Fontaine Chaâlis : 25 460 € / Montlognon : 22 065 € /

Montlévéque :4 243€

Ces comptes seront transmis aux Maires des communes du RPI pour validation et émission de titres .

-TRAVAUX

La commission communale des travaux s'est réunie pour étudier les devis concernant les projets de ralentisseurs rue du Pont de Corne et de voirie rue Elisabeth Roussel avec déplacement d'un candélabre.

Monsieur Bordereau présente la synthèse des devis proposés par les entreprises : de Koninck , Lesens , Ramery , Colas , Eurovia et Eiffage.

Les entreprises de Koninck et Eiffage , n'ayant répondu que sur une partie du cahier des charges , ne sont pas retenues.

L'entreprise Lesens , n'effectuant que la partie électricité , n'est pas retenue.

Le conseil municipal , après débat et à l'unanimité, retient l'entreprise Ramery, moins disante , pour effectuer l'ensemble de ces travaux s'élevant à 46 763 € ttc.

Les entreprise Colas et Eurovia ont proposé leurs prestations à 58 869 € et 46 179 €.

Les travaux sont programmés pour la fin d'année.

-COUT DE L'ABONNEMENT TELEPHONIQUE

Monsieur Longuet a consulté les différents opérateurs téléphoniques afin de connaître leur meilleure proposition tarifaire.

Après comparatif , le conseil municipal décide de poursuivre l'abonnement avec « orange » sur une offre PRO FIBRE , le gain est estimé à 800€ annuellement.

-CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Eu égard à la conjoncture sanitaire , la cérémonie du 11 aura lieu uniquement en présence des Conseillers municipaux et du Porte drapeau . Une gerbe sera déposée au monument aux Morts , ainsi qu'une composition florale sur la tombe de Mademoiselle Roussel , donatrice au CCAS.

-DEPART EN RETRAITE DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Le poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux sera vacant avant la fin de l'année scolaire. Cet emploi concerne le ménage , la distribution du courrier et diverses tâches ponctuelles , le temps d'emploi est de 15 heures / semaine .Ce poste sera présenté à la bourse de l'emploi du centre de gestion et par voie d'affichage dans les panneaux communaux.

-PLAN VIGIPIRATE

Afin de sécuriser les accès à l'école maternelle , Monsieur le Maire présente un projet de barrières amovibles positionnées devant chaque portail . Le coût s'élève à 1083 €. Cet achat est validé à l'unanimité.

-CONVENTION TRIPARTITE SIMOH/BOREST

- le conseil municipal confirme sa volonté de ne plus faire instruire les demandes d'urbanisme par l'ADTO et de poursuivre cette instruction avec le SIMOH de Pont Ste Maxence . Une convention tripartite sera signée entre la mairie de Pont Ste Maxence , la communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte et la mairie de Borest. Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2021 et de terminera le 31 décembre 2024. Le coût annuel est fixé 2€63 par habitant sur une base de 352 habitants.

-INFORMATION DIVERSES

- Possibilité d'acheter des sapins et chocolats par le biais de l'APEM
- Le conseil municipal offre des arbustes à l'occasion des naissances et mariages.
- Présentation des nouvelles dispositions prises par la commission administrative du CCAS
- Réception des jeux pour enfants , à installer à l'aire de jeux du tennis.
- Achat d'un aspirateur à feuilles pour la voirie, ce travail sera effectué en binôme avec Fontaine-Chaâlis
- Le chœur de l'église est en cours de réfection.

- *Projet d'achat d'une armoire sécurisée afin de ranger les documents de la mairie, dans le cadre du RGPD.*
- *Le logement communal est remis à la location après travaux , le loyer est fixé à 1350€*
- *Sinistre sur la partie SUD de la toiture de l'église , des devis de réfection sont en cours.*
- *Suppression d'un muret dans le jardin du logement communal , samedi 14/11 , par des Conseillers.*

-

La séance est levée à 12h15.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 7 décembre , 20h30.